UICN | Comité Français

Biodiversité & Signes de reconnaissance agricoles

Quelle prise en compte de la biodiversité dans les marques, labels et certifications de productions agricoles ?

En partenariat avec Parcs naturels régionaux de France

La biodiversité, un enjeu majeur pour l'agriculture

Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les systèmes de production est l'un des défis de l'agriculture d'aujourd'hui. L'espace agricole français représente 53% du territoire métropolitain et abrite une part importante de la diversité biologique. L'évolution des pratiques agricoles actuelles est donc déterminante pour maintenir voire restaurer la biodiversité à l'échelle nationale.

Les signes de reconnaissance, une clé d'entrée pour agir

S'intéresser aux productions valorisées par une marque, un label, une indication géographique ou une certification est un des moyens d'aborder la question de la synergie entre agriculture et biodiversité. Ces signes, déjà connus des consommateurs, peuvent être les fers de lance d'une évolution du secteur agricole. En valorisant des pratiques bénéfiques au maintien de la biodiversité, ces signes rejoindront les attentes croissantes des consommateurs pour une alimentation plus respectueuse de l'environnement.

La biodiversité ou la vie sous toutes ses formes

La biodiversité représente la diversité des êtres vivants et des écosystèmes : la faune, la flore, les milieux, mais aussi l'espèce humaine, les races et variétés domestiques, ainsi que la dynamique des interactions entre ces organismes, dans un monde en changement.[1] Qu'elle soit remarquable ou ordinaire, la biodiversité assure des fonctions indispensables au bien-être de l'homme.

Qu'est-ce qu'un signe de reconnaissance?

Le terme général de signe de reconnaissance regroupe l'ensemble des outils que sont les marques, certifications, référentiels interprofessionnels, ainsi que les signes officiels (labels rouges, AOC…) permettant d'identifier, de différencier et de valoriser une production.

Diane, espèce protégée, présente dans les prairies de fauche,
© J-L Hentz, Gard Nature

La biodiversité en crise

- Un mammifère sur 10, un oiseau nicheur sur 4, un amphibien et un reptile sur 5, et une orchidée sur 6 sont menacés d'extinction en France métropolitaine d'après la Liste rouge des espèces menacées.[2]
- En 20 ans, l'abondance des espèces d'oiseaux communs inféodés aux milieux agricoles a chuté de près de 20% (indicateur STOC).[3]

[1] Stratégie Nationale pour la Biodiversité, MEEDDM, 2 p., 2009
[2] La Liste rouge des espèces menacées en France métropolitaine, UICN France & MNHN, Paris, 2009
[3] Les résultats nationaux du programme STOC de 1989 à 2008, F. Jiguet, 2009.
[4] Synthèse du rapport d'Expertise Scientifique Collective de l'INRA - Agriculture et Biodiversité : valoriser les synergies, Barbault R., Le Roux X., Lifran R., J. Baudry, F. Burel, I. Doussan, E. Garnier, F. Herzog, S. Lavorel, J.Roger-Estrade, J.P. Sarthou, M. Trommetter, 116 p., 2008.

Quelques bénéfices que l'agriculture tire de la biodiversité

Les insectes auxiliaires (coccinelles, carabes, syrphes…) sont des alliés naturels des cultures : régulateurs des insectes ravageurs, leur présence permet de limiter les dégâts causés par ces derniers.
Les espèces du sol jouent un rôle majeur dans le maintien de sa fertilité : les nématodes, acariens ou vers de terre participent au maintien de la structure, de la porosité ainsi qu'à la transformation de la matière organique du sol en nutriments disponibles pour les plantes.[4]

© Cécile Birard

Des politiques pour stimuler l'action

Internationales

Convention pour la Diversité Biologique (1992)

Objectifs : conservation, utilisation durable de la biodiversité et partage équitable des bénéfices liés à l'exploitation des ressources génétiques.

Européennes

Stratégie en faveur de la diversité biologique (1998)

Un outil de mise en œuvre de cette stratégie : la Politique Agricole Commune (PAC) à travers le financement des mesures agro-environnementales et l'introduction, en 2003, de la conditionnalité environnementale des aides.

Nationales

Plan d'action Agriculture de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (2005-2010)

Objectif : « Favoriser une agriculture durable pour relever le défi de la biodiversité »

Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (I) (2009)

Quelques objectifs du Grenelle :

- 20% des surfaces en agriculture biologique en 2020
- 50% des exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale en 2012
- 50% de réduction du recours aux produits phytosanitaires en 2018
- Intégrer, sur une base volontaire, des prescriptions environnementales dans les signes d'identification de la qualité et de l'origine.

Les signes de reconnaissance, un secteur complexe

Marques privées, labels officiels, certifications… Ces signes distinctifs recouvrent des réalités différentes, parfois source de confusion pour le consommateur :

- Les AOC/AOP et IGP, indiquent un lien fort du produit à un territoire (ex : AOC Comté)
- Les Labels Rouges valorisent une qualité supérieure du produit (ex : Label Rouge volailles de Loué)
- La certification Agriculture Biologique est ainsi le seul signe officiel garantissant une qualité environnementale du produit à travers son mode de production

Des consommateurs volontaires...

44 % des français se disent prêts à consommer de manière plus responsable sur le poste alimentation [5].

...mais pas toujours bien informés

Selon de récents sondages, plus de la moitié des consommateurs pensent qu'un label officiel portant sur la qualité du produit garantit également un respect de l'environnement [6].
Pourtant, ces signes ne garantissent pas toujours une limitation des impacts environnementaux des modes de production.

Panorama des signes de reconnaissance agricoles

Signes encadrés par une réglementation spécifique

Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO)

Signes officiels, dépendants du Ministère en charge de l'Agriculture, encadrés par les règlements européens et le code rural. Ils sont contrôlés par des organismes certificateurs agréés.

Signes européens		Signes français
Agriculture Biologique	=	Agriculture Biologique (AB)
Appellation d'Origine Protégée (AOP)	=	Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)
Indication Géographique Protégée (IGP)		
Spécialité Traditionnelle Garantie (STG)		Label Rouge

Mentions valorisantes

Mentions valorisant certaines caractéristiques du mode de production du produit, encadrées par le code rural.

- Produit « fermier »
- Produit « de montagne »
- « Produit pays » pour les productions locales de départements outre-mer

Certification Conformité Produit

Attestation officielle indiquant qu'un produit est conforme à une ou plusieurs règles d'un cahier des charges (ex : fruit récolté à maturité).

[5] Enquête Ethicity 2009, TNS media intelligence - ADEME., 4 p., 2009. Échantillon de 4519 individus.
[6] Perception de la qualité et des signes officiels de qualité dans le secteur alimentaire. G. Tavoularis, F. Recours et P. Hébel. Cahier de Recherche, n° 236, CRÉDOC, 2007.

Marques individuelles

Certaines marques privées demandent à leurs fournisseurs de remplir des obligations en termes de conditions de productions ou communiquent sur un aspect « environnemental » de leurs produits.

Ex : Danone, Candia, Bonduelle, Engagement Qualité Carrefour…

Marques collectives

Une marque collective est souvent créée par un groupe de producteurs souhaitant valoriser des modes de productions communs.

Respectant les principes de l'Agriculture Biologique

Projet de nouveau label bio national*

Bio solidaire*

Demeter*

Nature et progrès*

Développement durable

« Marque Parc »
des Parcs naturels régionaux

Promotion du pâturage

Bœuf vertes prairies*

Idoki*

Races locales

Agneau du Boulonnais-Agneau des terroirs du Nord

Agriculture raisonnée

Production Fruitière Intégrée *

Terra Vitis *

En milieu naturel particulier

L'agneau de parcours*

L'éleveur et l'oiseau*

Pays de l'ours

* *marques collectives organisant des contrôles externes*

Référentiels interprofessionnels

Ils ont pour vocation de faciliter les négociations fournisseurs/acheteurs en garantissant le respect de la réglementation et de certaines bonnes pratiques de production. Ils sont souvent créés par les interprofessions.

Ex : Charte de Bonnes Pratiques d'élevages, Code Mutuel Caprin…

Certifications de Système d'exploitation

Les certifications de système s'intéressent à l'exploitation dans son ensemble.

- Qualité environnementales des pratiques agricoles

Agriculture raisonnée
EurepGap Fruits et Légumes
HVE (en cours d'élaboration)

- Qualité environnementale du système de management

ISO 14 001
« Agri-Confiance Qualité Environnement »

Une description détaillée de ces signes est disponible dans la version complète de l'étude.

La biodiversité, une notion peu prise en compte dans les signes de reconnaissance

Aujourd'hui, la biodiversité est peu prise en compte dans les signes de reconnaissance. Par exemple, les cahiers des charges de produits d'élevages (fromages, viandes, lait…), intègrent fréquemment des mesures de maintien de l'élevage à l'herbe, mais un seul des référentiels étudiés précise que la flore de ces herbages doit être naturelle (non semée).

Ainsi, aucun des signes étudiés ne présente de cahier des charges intégrant pleinement la préservation de la biodiversité. Néanmoins, des pratiques favorables à la biodiversité sont présentes dans ces référentiels, pratiques ayant souvent un lien avec la qualité gustative du produit. Ces mesures sont fréquemment formulées comme des préconisations non-obligatoires.

Il est donc nécessaire d'intégrer davantage dans les démarches existantes de valorisation des produits et productions, la promotion de pratiques plus favorables au maintien et au développement de la biodiversité.

Un contexte réglementaire à faire évoluer

Selon la réglementation sur les AOP et IGP, seuls les critères ayant un lien prouvé avec la qualité gustative ou visuelle du produit peuvent être inscrits dans le cahier des charges officiel. Il est nécessaire de faire évoluer cette situation pour que les signes officiels de la qualité et de l'origine puissent être en mesure de garantir également la qualité de l'environnement naturel, et donc la biodiversité, dont ils sont issus.

© Florence Clap

Participer au maintien de la biodiversité : quel intérêt pour les producteurs et les porteurs de signes ?

Au-delà de l'enjeu d'intégration, à l'avenir, de la biodiversité dans les cahiers des charges, les producteurs et les porteurs de signes peuvent s'engager dès-à-présent dans des démarches volontaires et valorisantes de préservation de la biodiversité. Cela présente plusieurs avantages :

- Se différencier des produits concurrents et industrialisés en misant sur la provenance et la qualité du produit liées à des milieux naturels préservés
- Bénéficier d'une communication positive sur la marque, le label…
- Renforcer la typicité du produit et valoriser les spécificités naturelles des terroirs grâce à un ancrage au territoire
- Entrer dans une démarche proactive vis-à-vis des attentes des consommateurs et de la réglementation

Certaines pratiques favorables à la biodiversité contribuent également :

- A la qualité gustative et visuelle du produit (diversité floristique des prairies, interdiction de l'ensilage, limitation de la fertilisation)
- A améliorer la performance agronomique de la parcelle grâce à la réduction des coûts liés aux intrants, à favoriser la régulation naturelle des populations de ravageurs (raisonnement de la protection des cultures et de la fertilisation) et la pollinisation

La biodiversité, un argument de vente pour les marques !

Des marques privées reconnaissent d'ores-et-déjà l'intérêt de la biodiversité en termes de communication. Par exemple, une grande marque associe les paysages préservés d'Auvergne à ses produits laitiers et une autre envisage la création d'un label en faveur de la biodiversité messicole pour ses biscuits.

© Jérôme Pohu

© Cécile Birard

Prendre en compte la biodiversité dans ses modes de production, c'est possible !

Basées sur des formulations déjà présentes dans des référentiels, les possibilités d'actions suivantes attestent que la biodiversité peut, dès aujourd'hui, être prise en compte dans et par les signes de reconnaissance…

Agir en faveur des infrastructures agroécologiques (haies, mares, talus, jachères….)

- Maintenir et entretenir ces infrastructures (marque Parc « pain du Livradois-Forez »)
- Enherber totalement les vergers (AOC Poiré-Domfront)
- Mettre en place un plan de préservation de la biodiversité à l'échelle de l'exploitation (certification Global Gap)
- Et pourquoi pas...
  - Fixer une surface minimale de zones-refuges pour la faune et la flore sauvages sur l'exploitation
  - Utiliser des variétés et espèces locales pour constituer ces infrastructures agroécologiques

Limiter le recours aux produits phytosanitaires toxiques pour la faune et la flore…

- Utiliser des moyens de lutte biologique : confusion sexuelle, zones refuges pour auxiliaires… (Agriculture Biologique)
- Rédiger une liste positive des produits phytosanitaires autorisés excluant certains produits classés très toxiques T+ (Terra Vitis)

Préserver la biodiversité des prairies…

- Indiquer le maintien d'une flore naturelle diversifiée (et non pas semée) (AOC Fin Gras du Mézenc)
- Indiquer un pourcentage de la surface en herbe en prairie permanente (95 %, AOC Comté)
- Limiter les apports totaux en azote sur les prairies (60 kg d'azote/ha/an, marque Parc « viande du Morvan »)

Ces exigences sont couplées à des mesures de maintien de la surface en herbe (ex : 60 % de l'alimentation à base d'herbe pour la marque Parc « viande de l'Avesnois » et 1 ha de prairies par vaches laitières pour l'AOC Comté).

Raisonner la fertilisation…

- Réaliser des analyses de feuilles ou de sol afin de raisonner les apports azotés pour limiter les risques de pollution des eaux (IGP Clémentine de Corse, Engagement Qualité Carrefour)
- Et pourquoi pas…
  - Réaliser un bilan azoté pour que les excédents en azote n'excèdent pas 30 kg/ha/an
  - Introduire des légumineuses dans la rotation des cultures

Promouvoir la biodiversité domestique…

- Introduire des espèces locales ou anciennes dans la liste des races/variétés autorisées (agneau boulonnais-agneau des terroirs du nord)
- Indiquer les caractéristiques de la variété de population pour conserver toute la diversité génétique (AOC Oignon doux des Cévennes)

Autres actions possibles :

- Limiter l'ensilage d'herbe, responsable de fauches précoces (AOC Barèges-Gavarnie)
- Interdire l'utilisation d'OGM sur l'exploitation (IDOKI)
- Favoriser une rotation pluriannuelle des grandes cultures (Agriculture biologique)
- Limiter le recours aux traitements antiparasitaires pour le bétail (Nature & Progrès)
- Raisonner l'irrigation grâce aux bilans hydriques (Engagement Qualité Carrefour)

Et pourquoi pas…

- Promouvoir une récolte centrifuge des céréales et des prairies pour limiter la mortalité de la faune
- Eviter la présence de sols nus
- Retarder les dates de fauches sur certaines parcelles
- Augmenter la diversité des cultures présentes sur l'exploitation

© Cécile Birard

L'entrée « signes de reconnaissance », une opportunité pour les aires protégées

Favoriser l'installation d'un dialogue entre agriculteurs et écologues

La marque « L'Eleveur & l'Oiseau » a été créée en 2001 pour valoriser les bovins issus d'élevages possédant des prairies humides en zone Natura 2000. Cette approche originale et gratifiante a su toucher les éleveurs qui se sont appropriés l'enjeu de préservation de ces milieux. Témoin de l'évolution des mentalités, c'est un oiseau protégé, le râle des genêts, qui a été choisi comme emblème. Depuis, et malgré une commercialisation difficile de leur marque, les éleveurs sont satisfaits d'agir pour la biodiversité de leur territoire en participant aux comptages de cette espèce en danger avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Valoriser la biodiversité du territoire

En république Tchèque, des logos ont été créés pour identifier des productions issues de territoires en zone Natura 2000. Les producteurs engagés valorisent ainsi leurs actions de conservation d'un habitat particulier auprès des touristes et de la population locale. Grâce à cette démarche, la politique de préservation des habitats Natura 2000 est désormais vécue comme un atout pour les producteurs de la zone, et non comme une contrainte.

Identifier des réseaux de producteurs

Pour sensibiliser les producteurs et les consommateurs sur l'importance du lien entre qualité des prairies et qualité des produits, le Parc naturel régional du Massif des Bauges a associé les AOC de son territoire (Tome des bauges, Reblochon) à l'organisation d'un concours de prairies fleuries. Grâce à ce partenariat, les informations concernant les actions du parc, notamment sur la contractualisation de mesures agro-environnementales, sont diffusées à travers les réseaux de producteurs d'AOC.

Râle des genêts, espèce en danger en 2008 selon la Liste Rouge des espèces menacées en France métropolitaine
© Louis-Marie Preau

Six propositions d'actions pour aller plus loin :

- Sensibiliser les porteurs de signes sur les enjeux et l'intérêt de la préservation de la biodiversité
- Former les producteurs au raisonnement des pratiques et aux méthodes de lutte biologique
- Informer les consommateurs sur les conditions environnementales de production de leurs achats

Ces propositions sont à concevoir dans une démarche collective d'animation et de conseil.

- Poursuivre le travail de recherche sur l'intérêt agronomique, économique et écologique des pratiques favorables à la biodiversité ainsi que sur les indicateurs d'évaluation de la biodiversité
- Soutenir les négociations sur l'évolution de la réglementation encadrant les indications géographiques (AOC/IGP) pour que l'intégration de pratiques environnementales dans leurs référentiels devienne possible
- Soutenir une ré-orientation de l'attribution des aides agricoles sur la qualité environnementale des productions

Ces propositions devront s'accompagner d'une évolution des politiques agricoles actuelles qui doivent intégrer davantage les enjeux de préservation de la biodiversité.

Quelques références utiles

- Agriculture et Biodiversité : valoriser les synergies, Expertise Scientifique Collective de l'INRA, 2008. *http://www.inra.fr/l_institut/expertise/agriculture_et_biodiversite__1*
- Produits de Terroirs - Comprendre et Agir, L. Bérard, P. Marchenay, CNRS, Agb, Bourg-en-Bresse, 2007. *http://www.ethno-terroirs.cnrs.fr/textes/CNRSTerroirComprendreAgir.pdf*
- Commission Européenne -les dispositifs, AOP, IGP, STG et Agriculture Biologique. *http://ec.europa.eu/agriculture/quality/*
- Institut national de l'origine et de la qualité. *http://www.inao.gouv.fr*
- Comment améliorer la biodiversité sur votre exploitation? – Guide technique et recueil d'expériences, 14 fiches techniques, LPO/CIVAM/FARRE/FNAB, 2009.
- Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France – CIRAD/IDRI/IFB/INRA, 2005.
- Document grand public : Coach course et livret pédagogique de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme. *http://www.defipourlaterre.org/fraise/agir.html*

L'étude complète, une véritable boîte à outils pour les acteurs de terrain :

- Une explication des différents signes existants
- La liste exhaustive des bonnes pratiques retrouvées dans cinquante cahiers des charges
- Des propositions d'actions par type de signes

Mais aussi…

- Un rappel de la réglementation en vigueur concernant l'environnement et l'agriculture
- Une grille d'analyse recensant les pratiques ayant un effet positif et négatif sur la biodiversité

L'étude complète « Biodiversité & Signes de reconnaissance agricoles » est disponible sur le CD-Rom et téléchargeable sur le site de l'UICN France, dans la rubrique - outils et documents.

Remerciements : Cette étude a été réalisée grâce aux contributions des participants au groupe de travail « Agriculture et Biodiversité » du Comité français de l'UICN.

Le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original, 2 ministères, 7 organismes publics, 35 organisations non-gouvernementales et 200 experts, il joue un rôle de plate-forme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

UICN | Comité Français

Comité français de l'UICN

26, rue Geoffroy Saint-Hilaire
75005 Paris - France

Tél. : 01 47 07 78 58
Fax : 01 47 07 71 78

uicn@uicn.fr - www.uicn.fr

Etude réalisée en partenariat avec
la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

Parcs naturels régionaux de France

Etude et publication financées par :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

YVES ROCHER

Décembre 2009

Crédits photos : Couverture / LPO-Anjou, Jérôme Pohu, Cécile Birard, Florence Clap - Fond intérieur / Jérôme Pohu, Florence Clap, Cécile Birard, Florian Kirchner
Conception & création : TRAIT DE CARACTERE(S) / 04 71 43 03 89 / www.atdc.eu - Imprimé par CARACTERE sur du papier issu de forêts gérées durablement. PEFC/10-31-945